



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/66
10 décembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission des entreprises, de la facilitation du commerce
et du développement

Neuvième session
Genève, 22-25 février 2005
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES
RECOMMANDATIONS CONCERTÉES ADOPTÉES
PAR LA COMMISSION À SA HUITIÈME SESSION**

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
I. Amélioration de la compétitivité des petites et moyennes entreprises par le renforcement des capacités productives.....	4
II. Efficacité des transports et facilitation du commerce pour assurer une plus large participation des pays en développement au commerce international	7
III. Stratégies de commerce électronique pour le développement	12

Établi par le secrétariat de la CNUCED

Résumé

La note intitulée «Amélioration du fonctionnement et de la structure du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED» (TD/B/EX(24)/L.1), à laquelle le Conseil du commerce et du développement a souscrit à nouveau à sa vingt-sixième réunion directive le 10 avril 2001, prévoit notamment ce qui suit: «À partir de sa deuxième session, chaque commission consacra le cinquième jour de sa réunion à l'examen de la suite donnée par les États membres et par le secrétariat aux décisions prises au cours des sessions antérieures, sur la base de la documentation établie par le secrétariat.». Le présent rapport fait donc le point des mesures prises par la CNUCED en application des décisions et des recommandations concertées adoptées par la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement à sa huitième session. Il porte sur l'action menée dans les trois grands domaines suivants: compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME), transports et facilitation du commerce et stratégies de commerce électronique pour le développement.

1. Le rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sur sa huitième session (TD/B/COM.3/64) contenait un certain nombre de recommandations adressées à la CNUCED. Ces recommandations et conclusions concertées, ainsi que les mesures prises pour y donner suite, sont présentées ci-après.

I. AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES PAR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS PRODUCTIVES

Recommandation 1

2. Au cours des quatre dernières années, la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement a analysé diverses options et politiques possibles aux niveaux national et international pour favoriser la croissance et le renforcement des petites et moyennes entreprises (PME) des pays en développement. Le secrétariat de la CNUCED devrait poursuivre ce travail et faire la synthèse des principales conclusions afin d'élaborer à l'intention des pays en développement un schéma directeur de politique de développement des entreprises qui pourrait être présenté à la onzième session de la Conférence.

Mesures prises

3. À la onzième session de la Conférence a été organisée une réunion thématique consacrée au renforcement des capacités de production des entreprises des pays en développement; celle-ci s'inspirait des travaux de la CNUCED sur l'amélioration de la compétitivité des PME et s'appuyait sur les recommandations présentées dans le schéma directeur de la CNUCED relatif à la compétitivité des PME. La Conférence a demandé à la CNUCED d'aider les pays en développement à concevoir et à appliquer des politiques actives pour renforcer leurs capacités de production et leur compétitivité internationale (Consensus de São Paulo, par. 49) et de soutenir leurs efforts pour attirer l'investissement étranger direct (IED) et en tirer un meilleur parti (par. 51 à 53).

4. Une Réunion d'experts sur la promotion de la compétitivité à l'exportation des PME des pays en développement a été organisée en décembre 2004. Les experts y ont poursuivi les travaux menés par la Commission dans le domaine de la compétitivité des entreprises, en axant leur attention en particulier sur le renforcement de la compétitivité à l'exportation des PME, notamment en explorant les possibilités d'associer ces entreprises aux chaînes internationales d'approvisionnement.

5. Pour dresser le bilan des données recueillies lors des quatre réunions d'experts organisées sur le thème de l'amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives, un répertoire a été établi, qui sera publié à la fin de l'année 2004 dans le cadre de la série consacrée au développement des entreprises.

6. À la demande du service PNUD/TICAD (Conférence internationale de Tokyo sur le développement africain), une série de documents stratégiques sur le développement du secteur privé en Afrique et sur les enjeux et les possibilités d'une coopération entre l'Asie et l'Afrique a été établie. Ces documents ont été de la plus haute utilité lors des trois réunions organisées

par le PNUD (en République de Corée au mois de mars 2004 et à Kuala Lumpur en mai 2004) et lors de la troisième conférence (TICAD III), qui s'est tenue à Tokyo en novembre 2004.

7. Des travaux ont été menés en concertation et en collaboration avec d'autres organisations, notamment l'OCDE (Groupe de travail et processus interministériel sur les PME), l'Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises, le Comité of Donor Agencies for Small Enterprise Development et la Banque africaine de développement. Il faut citer en particulier l'accord de partenariat conclu entre l'OCDE et la CNUCED concernant les PME et la culture d'entreprise, qui a été signé au début de décembre 2004. Cet accord a pour objectif l'établissement de relations de travail fondées sur la coopération, la mise à profit des compétences respectives des deux organisations et le lancement de projets et d'activités conjoints dans les domaines suivants:

- Amélioration des connaissances concernant les chaînes de valeur globale et sensibilisation des PME aux moyens de les exploiter;
- Promotion de la culture d'entreprise (notamment parmi les femmes) et développement des PME;
- Amélioration de l'accès des PME aux sources de financement;
- Statistiques concernant les PME et la culture d'entreprise.

8. La formation suivante a été dispensée pour améliorer la compétitivité des PME: des diplomates et des fonctionnaires ont suivi un cours organisé par la CNUCED (Plan d'action de Bangkok, par. 166) (Prague, juillet 2004, et Hanoi, novembre 2004); des avocats et économistes de pays en développement ont suivi un cours à l'IDLO (Rome, mars 2004) et il y a eu à Tunis, en octobre 2004, un cours de formation ADB/JAI sur les PME.

9. Il a été créé un site Web se rapportant aux activités du Groupe de l'investissement et de la compétitivité des entreprises.

Recommandation 2

10. La Commission a prié le secrétariat de la CNUCED de poursuivre, dans les limites de son mandat et, le cas échéant, en coordination avec d'autres organismes internationaux compétents, ses travaux d'analyse des politiques, d'assistance technique et de renforcement des capacités en matière de compétitivité des entreprises en s'attachant tout particulièrement à renforcer la compétitivité à l'exportation des PME, notamment au moyen de l'association éventuelle de ces entreprises aux filières internationales d'approvisionnement et de l'établissement de relations en amont et en aval.

Mesures prises

11. Il s'est tenu en dehors de Genève, notamment au Guyana, en Jordanie, en Roumanie et au Viet Nam, plusieurs ateliers consacrés aux meilleures pratiques en matière de promotion des relations interentreprises.

12. Deux activités parallèles sur les relations interentreprises ont été organisées pendant la onzième session de la Conférence: une table ronde WAIPA/Empretec sur les relations interentreprises et un atelier conjoint Empretec/SEBRAE au cours duquel a été exposé ce que les sociétés transnationales attendaient des PME fournisseurs. Un document de travail intitulé «Roster of Good Practices in the Promotion of Business Linkages» avait été établi en vue des discussions qui auraient lieu pendant ces manifestations.

13. Le projet d'établissement de relations entre les sociétés transnationales et les PME au nord-est du Brésil a été mis en œuvre. Il est financé par le Gouvernement allemand (avec la participation de la CNUCED, de Global Compact, de la Fundação Don Cabral, de l'Ethos Institute, du GTZ et de plusieurs représentants du secteur privé).

14. Une proposition de projet pilote sur l'établissement de relations interentreprises a été mise au point. Ce projet doit être exécuté par Empretec Uganda (et devrait être financé par le Gouvernement suédois); il vise à l'élaboration d'une méthodologie de formation normalisée, menée en collaboration avec le Penang Skills Development Center. Cette méthodologie sera par la suite étendue à d'autres programmes Empretec.

15. La CNUCED a participé à un projet de recherche effectuée conjointement par l'OCDE, l'Université de Fribourg (Suisse) et l'Université de Genève. Ce projet a trait à «l'amélioration de la participation des PME de pays en développement aux chaînes mondiales de valeur ajoutée». Dans le cadre de ce projet seront examinées les nouvelles configurations et techniques utilisées par les sociétés transnationales pour organiser et gérer leurs chaînes de valeur. Il s'agit de mieux comprendre le rôle que jouent dans ce contexte les PME, indépendantes et dépendantes.

Recommandation 3

16. Le secrétariat de la CNUCED devrait poursuivre ses activités relatives aux PME dans le cadre de son programme Empretec, notamment pour ce qui est du développement de compétences entrepreneuriales.

Mesures prises

17. Le programme Empretec a été mis en place au Guyana et en Angola. Le programme angolais, financé par le PNUD et par Chevron Texaco, comporte trois grands éléments: services de développement des entreprises, incubateurs et formation des analphabètes.

18. Une nouvelle vidéo Empretec, en deux langues (anglais et espagnol) et en deux versions (longue et courte) a été produite. Tous les centres Empretec ont activement contribué à sa préparation. Cette vidéo pourra servir de matériel de démonstration et d'information dans les programmes de formation.

19. Trois activités ont été organisées en marge de la onzième session de la Conférence: «Empretec chronique et nouvelles initiatives: résultats obtenus et voie à suivre»; une réunion informelle de directeurs et un atelier conjoint Empretec-TIC sur les outils de nature à favoriser la promotion des exportations. Dans le cadre des préparatifs de la onzième session, il avait été procédé, dans tous les centres Empretec, à une collecte spéciale de données relatives

à l'évaluation des impacts. L'*Empretec Chronicle Report* a été publié; il met en évidence plusieurs aspects du programme Empretec découlant du Système d'information sur la gestion.

20. Sont actuellement examinées les possibilités (en matière de contrepartie et de mobilisation de capitaux) de mettre sur pied un programme Empretec dans plusieurs pays des Caraïbes (Barbade, Jamaïque, Trinité-et-Tobago), dans quelques pays d'Afrique et du Moyen-Orient (République islamique d'Iran, Arabie Saoudite, Soudan et Tunisie) et dans deux pays andins (Bolivie et Équateur) pour donner suite à des demandes officielles.

21. D'autres mesures ont encore été prises. Une proposition de projet tendant à dynamiser le programme Empretec en territoire palestinien a été élaborée. Une conférence de presse s'est tenue à Rabat avec des responsables des pouvoirs publics. Elle portait sur les activités d'Empretec au Maroc. Une évaluation de l'impact et une mission de vérification ont été effectuées concernant l'exécution du programme Empretec en Jordanie. Au Paraguay, les premiers ateliers de formation à la culture d'entreprise ont été lancés en septembre 2004. Le site Internet d'Empretec¹, qui a déjà reçu plus de 10 000 visites est tenu à jour régulièrement.

II. EFFICACITÉ DES TRANSPORTS ET FACILITATION DU COMMERCE POUR ASSURER UNE PLUS LARGE PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AU COMMERCE INTERNATIONAL

Recommandation 4

22. Continuer de suivre et d'analyser les tendances concernant l'efficacité des transports et la facilitation du commerce, y compris le transport multimodal et les services logistiques, ainsi que le transfert de savoir-faire et de compétences technologiques et gestionnaires, et en analyser les conséquences pour les pays en développement.

Mesures prises

23. Le secrétariat a continué de suivre et d'analyser la situation en ce qui concerne l'efficacité des transports et la facilitation du commerce, y compris le transport multimodal et les services logistiques. Les pays membres ont été informés de ses travaux grâce à des publications périodiques telles que l'*Étude sur les transports maritimes* et le *Bulletin des transports*. Ces publications peuvent être consultées sur le site Internet de la CNUCED, qui en a encore élargi l'accès à tous les intéressés de par le monde. Ainsi, l'*Étude sur les transports maritimes 2003* a été téléchargée plus de 12 000 fois par mois en moyenne entre janvier et septembre 2004, ce qui représente une augmentation de 50 % par rapport à la même période de l'année précédente. Depuis mars 2004, le *Bulletin des transports* est une publication trimestrielle, envoyée électroniquement à un nombre rapidement croissant d'abonnés. Par ailleurs des fonctionnaires du secrétariat ont fait le point de la situation au moyen d'exposés et de conférences à l'occasion de nombreux ateliers et séminaires nationaux, régionaux et internationaux. La documentation établie par le secrétariat pour la réunion d'experts et la neuvième session de la Commission offre aussi des analyses de faits nouveaux qui influent sur les accords de transport en transit (TD/B/COM.3/EM.22/2). La documentation délibératoire établie en vue de la onzième session de la Conférence était intitulée «Facilitation du commerce et

¹ www.empretec.net.

des transports: mise en place d'un cadre sûr et efficace pour les échanges internationaux» (TD/393).

24. Les années 2003 et 2004 ont été marquées par une envolée des taux de fret internationaux, qui est inquiétante pour la compétitivité, en particulier celle des petits pays en développement difficiles d'accès. On a pu observer en même temps qu'un processus de concentration se mettait en place dans plusieurs industries maritimes. Ce processus, qui sera une source de difficultés, offre aussi des perspectives de débouchés pour les pays en développement. La situation a été analysée dans des notes techniques qui ont été publiées dans le *Bulletin des transports* (UNCTAD/WEB/SDTE/TLB/2004/2 et UNCTAD/WEB/SDTE/TLB/2004/3).

25. À propos de l'utilisation des documents de transport, les parties commerciales ont été, ces dernières années, incitées à se servir plutôt de documents non négociables dans tous les cas où la vente de marchandises en transit n'était pas envisagée. On cherche en même temps à remplacer les documents sur support papier par des équivalents électroniques. Le secrétariat a analysé la question dans son rapport intitulé «The Use of Transport Documents in International Trade» (UNCTAD/WEB/SDTE/TLB/2003/3).

26. L'augmentation des échanges Sud-Sud et des exportations de produits manufacturés en provenance de pays en développement a, ces dernières années, donné naissance à une «nouvelle géographie du commerce». Ce phénomène ne profite cependant pas à tous les pays en développement. Les principales raisons des inégalités de développement que l'on constate sur ce plan sont le manque d'accès à des services de transport adéquats et une insuffisance au niveau de la facilitation du commerce. Des articles parus dans plusieurs numéros du *Bulletin des transports* ont présenté la relation entre coûts de transport, connectivité et géographie commerciale (UNCTAD/WEB/SDTE/TLB/2004/1, UNCTAD/WEB/SDTE/TLB/2004/3 et UNCTAD/WEB/SDTE/TLB/2004/4).

Recommandation 5

27. Continuer de fournir conseils et assistance aux pays en développement pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les services de transport international et de facilitation du commerce, notamment grâce au Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM) et au Système douanier automatisé (SYDONIA).

Mesures prises

28. Une étude de faisabilité concernant l'installation du module Road tracker du SIAM dans les principaux couloirs des pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) a été engagée dans les derniers mois de 2004. Elle fait partie des initiatives en matière d'amélioration des transports et de facilitation du commerce en Afrique de l'Ouest que finance la Banque africaine de développement.

29. Le programme SYDONIA a continué à exécuter plusieurs projets de migration tendant à permettre aux pays utilisateurs, en particulier en Afrique et dans les Caraïbes, de bénéficier d'un système robuste et moderne de technologie de l'information (SYDONIA ++). L'effort de migration se poursuit dans la région Caraïbes où subsistent de nombreuses versions du système SYDONIA. De nouvelles installations ou migrations sont en cours à la Barbade,

au Burkina Faso, au Cameroun, dans la République du Congo, au Timor-Leste, à Madagascar, en Nouvelle-Calédonie, en territoire palestinien et à Sainte-Lucie.

30. Le bureau auxiliaire régional SYDONIA des Fidji dispose maintenant d'experts régionaux, en accord avec la stratégie de transfert de savoir-faire. Le centre régional d'appui SYDONIA pour l'Afrique qui s'est ouvert à Ouagadougou (Burkina Faso) bénéficie des services d'experts internationaux et locaux. Les centres régionaux SYDONIA sont chargés de fournir un appui aux utilisateurs des différents pays et doivent faciliter l'intégration régionale. Ils visent à offrir, au niveau régional, les services d'experts nécessaires pour soutenir la mise en œuvre et la maintenance du système. Les discussions se poursuivent avec des organisations régionales comme la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et des donateurs potentiels en vue de la création d'autres centres d'appui régionaux en Afrique.

31. L'équipe du programme SYDONIA achève également la mise au point d'un nouveau système appelé ASYCUDAWorld, compatible avec ASYCUDA++. Ce nouveau système offre aux administrations douanières une nouvelle génération d'outils faisant appel aux technologies de l'information et de la communication et s'appliquant au commerce électronique et aux démarches administratives en ligne. Ces nouveaux outils permettront aux administrations douanières et aux entreprises d'effectuer le plus gros de leurs opérations par Internet. Les premières installations de l'ASYCUDAWorld ont commencé en 2004 dans la République de Moldova et le site pilote devrait s'ouvrir au début de 2005.

Recommandation 6

32. Étudier et analyser les incidences des mesures de sécurité adoptées sur le commerce international et les transports internationaux des pays en développement, y compris les incidences techniques et financières, et contribuer aux discussions sur ce sujet.

Mesures prises

33. Le secrétariat a continué à suivre de près les diverses mesures unilatérales et multilatérales adoptées, y compris la réglementation et les initiatives législatives, dans le but de renforcer la sécurité le long de la chaîne internationale d'approvisionnement, en particulier la sécurité des transports maritimes, des ports et des conteneurs. Les mesures prises à cet égard ont considérablement modifié les pratiques dans le domaine du transport et du commerce internationaux. Compte tenu du fait que le commerce mondial est largement tributaire des transports maritimes, l'attention s'est portée en grande partie sur le renforcement de la sécurité des transports maritimes et sur les problèmes particuliers que pose le transport par conteneur. C'est en réponse à cette recommandation que le secrétariat a établi le rapport sur la sécurité des conteneurs intitulé «Container Security: Major Initiatives and Related International Developments» (UNCTAD/SDTE/TLB/2004/1). Ce rapport offre une vue d'ensemble du nouvel environnement sécuritaire et une analyse préliminaire de l'impact qu'il pourrait avoir sur le commerce et les transports dans les pays en développement. Par ailleurs, le secrétariat rédige actuellement un rapport où sont mis en évidence les faits nouveaux intervenus depuis la publication du rapport précité et a entrepris une étude sur l'impact économique des nouvelles mesures de sécurité. Dans la documentation établie en vue de

la onzième session de la Conférence, le secrétariat a présenté une analyse plus poussée en ce qui concerne la mise en place d'un cadre sûr et efficace pour les échanges internationaux (TD/393).

34. La transparence concernant la propriété et le contrôle effectif des navires marchands est une importante composante de la sécurité maritime. Dans son *Étude sur les transports maritimes*, la CNUCED continue de suivre les tendances qui se dégagent dans le monde en ce qui concerne l'inscription des navires et la constitution de registres ouverts à tous.

Recommandation 7

35. Coopérer avec d'autres organismes intergouvernementaux dans l'élaboration d'instruments juridiques internationaux en rapport avec les transports internationaux et la facilitation du commerce, y compris le transport multimodal; diffuser des informations sur les conséquences possibles de ces instruments pour les pays en développement; et fournir une aide en matière de négociation aux pays en développement, le cas échéant, s'agissant plus particulièrement des travaux en cours découlant du Programme de travail de Doha de l'Organisation mondiale du commerce.

Mesures prises

36. L'absence de cadre juridique international uniforme régissant le transport multimodal a poussé un certain nombre d'organisations internationales et régionales à entamer des travaux en vue de combler cette lacune. En 2002, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) a commencé à délibérer en vue de l'élaboration d'un nouveau projet d'instrument international sur le droit des transports. Le secrétariat de la CNUCED a apporté une contribution de fond aux travaux menés sur les auspices de la CNUDCI. Il a fourni un commentaire analytique détaillé du projet, que la CNUDCI a publié en tant que document de travail de son Groupe de travail (A/CN.9/WG.III/WP.21/Add.1, UNCTAD/SDTE/TLB/4). En outre, le document de travail intitulé «Multimodal Transport: The Feasibility of an International Legal Instrument» (UNCTAD/SDTE/TLB/2003/1, A/CN.9/WG.III/WP.30) a été soumis au Groupe de travail de la CNUDCI à sa onzième session (New York, mars 2003).

37. Le secrétariat de la CNUDCI a publié une version révisée de ce projet d'instrument (A/CN.9/WG.III/WP.32, A/CN.9/WG.III/WP.36). Le secrétariat de la CNUCED a établi une note (UNCTAD/SDTE/TLB/2004/2) qui complète son précédent commentaire et qu'il a soumise au Groupe de travail de la CNUDCI à sa quatorzième session (29 novembre-10 décembre 2004). Cette note porte sur quelques-unes des principales questions que doit examiner le Groupe de travail, notamment la liberté de contrat (en particulier la question de savoir quels sont les contrats qui peuvent être dispensés de l'application obligatoire de l'instrument) et la responsabilité du transporteur en cas de perte, de dégâts et de retard.

38. La CNUCED a également participé aux réunions du Groupe de travail de la CNUDCI. Elle a nourri le débat par des contributions de fond, en tenant compte des conséquences que les dispositions du projet d'instrument pourraient avoir pour les pays en développement.

39. Le secrétariat continue aussi à diffuser des informations sur la situation et sur les conséquences qu'elle pourrait avoir au moyen de communications faites dans le cadre de séminaires et de conférences organisés aux niveaux national, régional et international. Dans le domaine de la facilitation du commerce, en particulier, il a contribué à la présentation des cours prévus au paragraphe 166 du document TD/386 sur les incidences, pour les pays en développement, des négociations qui pourraient avoir lieu à l'OMC dans ce domaine, au titre du Programme de travail de Doha.

40. Comme suite à la décision prise par le Conseil général de l'OMC (31 juillet) d'engager des négociations sur la facilitation du commerce, le secrétariat a commencé à participer, à la fin de 2004, à des consultations nationales portant sur cette question.

41. Le secrétariat a participé aux cinquième et sixième réunions interorganisations sur la facilitation du commerce. Il s'agit là d'un mécanisme de coopération dont l'établissement avait été demandé par le Comité de haut niveau chargé des programmes du Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies pour la coordination, en vue d'identifier les questions liées à la facilitation du commerce sur lesquelles devrait se pencher, de manière coordonnée, le système des Nations Unies.

Recommandation 8

42. Continuer d'analyser les tendances dans le domaine de la facilitation du commerce et de fournir une assistance aux pays en développement en la matière. Dans ce contexte, une attention particulière devrait être accordée à l'application du Plan d'action d'Almaty et à la définition des besoins et des priorités des pays en développement en matière de facilitation du commerce.

Mesures prises

43. Comme activité de suivi concernant l'application du Plan d'action d'Almaty, le secrétariat a tenu, en novembre 2004, une réunion d'experts sur la conception et l'application d'accords de transport en transit. Les participants à cette réunion ont insisté sur le fait que, pour élaborer et mettre en œuvre des accords relatifs au transit, il fallait que les secteurs public et privé du pays de transit et du pays sans littoral coopèrent, et sur leur territoire respectif et entre eux, par le truchement de mécanismes de coordination nationaux et régionaux appropriés. Ces mécanismes permettraient d'aboutir à des situations présentant des avantages pour les deux pays, l'un et l'autre pouvant tirer parti de synergies et d'économies d'échelle, aussi bien en matière d'investissement que de transport.

44. Le secrétariat a participé en outre à diverses activités se rapportant à la facilitation du commerce, notamment à un séminaire de l'OMC sur la question organisé au Bangladesh dans l'après-Doha; à une consultation sur l'Accord-cadre de l'OMC, qui s'est tenue en Inde en juillet 2004, et à un séminaire de l'APEC sur le programme de facilitation du commerce à l'OMC, qui a eu lieu en Thaïlande. Ces activités lui ont donné l'occasion d'analyser les tendances les plus récentes en la matière, aux niveaux régional et international.

45. Le secrétariat continue d'apporter une coopération technique au moyen d'activités au titre a) du projet d'évaluation des besoins et des priorités dans le domaine de la facilitation

du commerce, que finance la Norvège (INT/OT/2CS); b) du projet d'élaboration de programmes pour la facilitation du commerce, que finance la Suède (INT/OT/3BJ); c) du projet sur le renforcement des capacités pour la facilitation du commerce et des transports dans les pays en développement sans littoral et les pays de transit, que finance le Compte pour le développement; et d) du projet sur les opérations de transport multimodal international dans la région de l'Organisation de coopération économique, que finance la Banque islamique de développement (RAS/OT/1BR).

46. La CNUCED poursuit aussi l'exécution d'un projet sur la facilitation du commerce et des transports commencé en août 2001, au Pakistan. La durée de ce projet, que finance la Banque mondiale, a été prorogée jusqu'à la fin d'août 2005. L'enveloppe de 800 000 dollars des États-Unis attribués pour cette prolongation permettra de réaliser des travaux portant notamment sur les procédures portuaires, la sécurité logistique, l'analyse des services dans les couloirs de transport, l'analyse d'éléments se rapportant aux transactions et données commerciales, les normes professionnelles applicables aux transitaires, l'applicabilité de la Convention révisée de Kyoto pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers et une étude pilote sur la libre pratique douanière. La prolongation du projet permettra aussi de recueillir des éléments qui seraient utiles pour élaborer un nouveau projet sur la facilitation du commerce.

47. Une Lettre d'accord interinstitutions échangée entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et la CNUCED a été signée à la fin d'octobre 2004. Elle se rapporte aux services fournis par la CNUCED (4,9 millions de dollars des États-Unis) au titre du projet de modernisation d'urgence des douanes et de facilitation du commerce en Afghanistan, que finance la Banque mondiale à hauteur de 31 millions de dollars des États-Unis. Les activités ont commencé au début de mars 2004 et comportent notamment des missions d'experts des questions douanières (préparatifs en vue de l'installation du SYDONIA) et de facilitation du commerce (audit des services du Ministère du commerce s'occupant du commerce international et des questions de transit, coordination interministérielle touchant le fonctionnement des postes frontière).

III. STRATÉGIES DE COMMERCE ÉLECTRONIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Recommandation 9

48. Continuer de réaliser des travaux de recherche et d'analyse sur les conséquences économiques pour les pays en développement des tendances dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des applications commerciales de celles-ci, en particulier dans les secteurs présentant un intérêt ou un potentiel pour ces pays. La CNUCED devrait aussi analyser et diffuser une information sur les discussions internationales consacrées à des questions concernant les aspects technologiques, commerciaux, juridiques ou financiers des TIC, des transactions électroniques et du commerce en ligne.

Mesures prises

49. Le *Rapport sur le commerce électronique et le développement 2004* (rendu public le 15 décembre 2004) renseigne sur les tendances et faits récents dans le domaine des TIC et du commerce en ligne et indique dans quels secteurs l'application de ces techniques peut

influer sur les résultats des entreprises et des économies des pays en développement. Le rapport, qui prend en compte les perspectives qui s'ouvrent aux pays en développement lorsqu'ils adoptent le commerce électronique et les TIC, est axé sur l'utilisation des techniques de l'information et de la communication par les PME et sur les politiques et stratégies de développement d'un secteur national des TIC. Des discussions précises y sont consacrées à certains sujets, comme l'utilisation des technologies numériques et de l'Internet dans les branches de la création, en particulier l'industrie de la musique, et l'application de ces techniques à l'enseignement supérieur en ligne. Les auteurs du rapport s'intéressent aussi aux applications du commerce électronique aux achats en ligne. Enfin, le document fait une place aux questions juridiques et aux problèmes de confidentialité des données ainsi qu'au rôle d'un mécanisme de renforcement de la confiance en faveur du développement de la société de l'information.

50. La CNUCED prépare actuellement des directives sur les meilleures pratiques à adopter en matière de législation sur le commerce électronique, directives qui seront publiées en 2005 en réponse aux demandes présentées par les pays en développement dans différentes instances internationales, comme le Sommet mondial sur la société de l'information, les conférences régionales organisées par la CNUCED sur les TIC et sur les stratégies du commerce électronique pour le développement (voir par. 71 plus loin). Dans ces directives seront passées en revue les meilleures pratiques internationales et définis des critères permettant aux pays d'évaluer les choix qui s'offrent à eux en matière de réforme juridique. Ces critères viseront aussi à encourager l'harmonisation des législations sur le commerce électronique, facteur important dans un environnement commercial international où les échanges se font sur un réseau de communication qui ne connaît pas de frontières.

Recommandation 10

51. Aider les pays en développement à renforcer leur capacité d'élaborer et d'appliquer des éléments économiques de leurs stratégies nationales électroniques pour le développement. La CNUCED devrait activement participer à la mise en œuvre du Plan d'action et au suivi de la Déclaration de principes adoptés au cours de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information. Elle devrait également réaliser des travaux de recherche et publier des études sur les incidences sur le développement des questions qu'il est prévu d'examiner au cours de la deuxième phase du Sommet, à Tunis.

Mesures prises

52. Le secrétariat a contribué à l'organisation des cours prévus au paragraphe 166 dans le domaine du commerce électronique et des TIC pour le développement. Le cours donné à Maurice (9 février 2004) comportait une vue d'ensemble du commerce électronique et du développement des TIC, des stratégies de commerce électronique, ainsi que des questions se rapportant à l'externalisation et aux logiciels libres. Au cours donné à Prague (22 juillet 2004), des représentants de pays en transition sont venus parler de l'importance de la nouvelle société de l'information, de l'économie du savoir, de l'impact croissant des TIC et de l'Internet sur la tenue de l'économie et sur la productivité au niveau de l'entreprise et à celui de l'économie dans son ensemble. Les participants ont aussi examiné à cette occasion la nécessité d'adopter des TIC et des stratégies de commerce électronique cohérentes, notamment un cadre réglementaire et institutionnel adéquat, de financer l'infrastructure TIC, d'améliorer l'accès aux TIC sur une base

équitable et de renforcer les compétences et la vigilance. Il a aussi été question du rôle croissant que jouent les transactions en ligne, représentées par des activités telles que le commerce électronique et les versements effectués par ordinateur, dans les communications et transactions intra et interentreprises et de l'importance que revêt l'utilisation de tels instruments en tant que logiciels libres ainsi que d'études de cas concernant le financement et le tourisme électroniques.

53. À la suite de la réunion internationale consacrée à la formation et au renforcement des capacités et au rôle des groupements d'intégration régionale (15-19 mars 2004), la CNUCED a reçu d'organisations régionales (COMESA, SADC et UMA) des demandes d'assistance dans le domaine des stratégies de commerce électronique. Pour venir en aide à ces organisations, plusieurs missions ont donc été programmées tout au long de l'année 2004.

54. La version téléenseignement du cours consacré aux aspects juridiques du commerce électronique donné au Cambodge, en 2003, est en préparation. Ce cours viendra appuyer les efforts faits par les décideurs et les fonctionnaires des pays en développement pour créer un environnement juridique et réglementaire de nature à appuyer le développement du commerce électronique.

55. L'initiative sur le tourisme électronique, lancée à la onzième session de la Conférence dans le cadre du partenariat sur les TIC pour le développement, vise à promouvoir l'application des techniques de l'information et de la communication au secteur du tourisme de manière à aider les pays en développement à mieux exploiter leurs ressources et à jouir d'une plus grande autonomie pour créer et promouvoir leur image de marque. Pour de nombreux pays en développement, le tourisme représente un moyen de diversification économique viable et les TIC peuvent exercer une influence considérable sur le paysage touristique. Le secrétariat est en train d'élaborer des spécifications techniques pour mettre sur pied une plate-forme de tourisme électronique et les consultations engagées avec des acteurs clefs dans ce domaine ont été menées à bien. La CNUCED met actuellement à l'essai un prototype susceptible de satisfaire à ces spécifications et qui constituerait de ce fait le système central. Un fonds d'affectation spéciale a été créé pour donner corps à cette initiative dès que possible et, d'ores et déjà, une première contribution a été reçue du Portugal.

56. Un cours de formation intitulé «Les TIC et le tourisme» est en cours d'élaboration dans le cadre des travaux effectués par l'Équipe spéciale chargée du tourisme durable, en particulier en vue de renforcer les capacités dans le domaine des TIC. Ce cours tendra à sensibiliser les décideurs et le secteur privé aux problèmes qui se posent et aux débouchés qu'offrent les TIC dans leur application à l'industrie touristique. Il constituera aussi un module du cours de formation consacré au «tourisme durable pour le développement» conçu par le programme TrainForTrade. En réponse à l'intérêt marqué par le Bénin pour l'initiative concernant le tourisme électronique, une mission a été organisée en juillet 2004 afin d'explorer la possibilité de mettre cette initiative en œuvre et de déterminer la stratégie à adopter en termes de commercialisation du tourisme. Cette mission constituera un élément de la stratégie globale de tourisme durable pour le développement qui est envisagée.

57. Toujours au titre des TIC et du Partenariat pour le développement issu de la onzième session de la Conférence, le secrétariat a entrepris d'analyser les tendances en matière de financement électronique lié au commerce et a élaboré une proposition tendant à établir une structure qui facilite l'échange d'informations, la coopération et la communication de données

sur le financement du commerce par les voies classique ou électronique, et sur le crédit et l'assurance-crédit. Cette structure vise à améliorer la coordination entre les différents fournisseurs et à favoriser le développement d'activités avec les associations d'entrepreneurs de sorte que les entreprises des pays en développement et des pays en transition, en particulier les PME, puissent avoir plus facilement accès aux sources de financement par les moyens traditionnels ou par voie électronique. Le secrétariat est entré en correspondance avec des participants à cette initiative en partenariat.

58. Après avoir coorganisé les manifestations en marge du Sommet qui se sont déroulées en décembre 2003, à Genève, l'une sur le suivi de la société de l'information (données, mesures et méthodes), l'autre sur les stratégies nationales pour la promotion de celle-ci, la CNUCED a contribué sur le fond à d'autres activités liées au même processus et, notamment, aux suivantes: l'évaluation par les parties prenantes de l'application du Plan d'action de Genève, la réunion sur la gouvernance d'Internet organisée par le Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications de l'ONU (mars 2004) et la préparation du texte qui serait examiné à la deuxième réunion préparatoire du Sommet (Genève, 17-25 février 2005), texte relatif à la mise en œuvre du Plan d'action de Genève dans deux domaines: a) le rôle que jouent les TIC dans la croissance économique, la compétitivité commerciale et le développement des entreprises; et b) l'évaluation et le suivi de la situation en ce qui concerne les TIC, surtout pour ce qui est de l'accès à ces techniques et de l'utilisation de celles-ci par les entreprises des pays en développement.

59. Lors de la onzième session de la Conférence, une activité parallèle intitulée «Mise en œuvre du Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information: questions relatives au commerce et au développement» a été organisée par le Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications de l'ONU et par la CNUCED. Les participants y ont examiné les questions relatives au Plan d'action du Sommet relevant de l'activité de la CNUCED et sur lesquelles il faudrait se prononcer avant la phase tunisienne du Sommet, en novembre 2005. Ils ont aussi dégagé les mesures spécifiques qu'il faudrait prendre pour intégrer les TIC au commerce et au développement.

60. La CNUCED coorganise avec l'OIT, le CCI et l'OCDE une réunion thématique consacrée aux incidences économiques et sociales des TIC. Celle-ci aura lieu à Antigua (Guatemala), les 18 et 19 janvier 2005; elle sera accueillie par le Gouvernement guatémaltèque et est financée par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et par le Gouvernement français. Elle permettra aux gouvernements, au secteur privé, aux travailleurs et aux membres de la société civile d'examiner les politiques et les pratiques permettant aux entreprises de faire des TIC un outil efficace de renforcement de la productivité et de le faire d'une manière socialement responsable. La réunion devrait déboucher sur des suggestions pratiques susceptibles d'aider les pays à mettre à profit les techniques de l'information et de la communication pour éliminer la pauvreté grâce à la croissance d'entreprises économiquement viables et à la qualité de l'emploi qu'elles engendreront. Ceci permettrait aux décideurs d'intégrer les TIC parmi les objectifs plus larges du programme du Millénaire pour le développement. Les conclusions auxquelles parviendront les participants viendront enrichir le texte qui sera examiné à la deuxième réunion préparatoire du Sommet.

61. La CNUCED coorganise aussi, comme on le verra au paragraphe 69 ci-après, une réunion thématique du Sommet portant sur la mesure de la société de l'information (Genève, 7-9 février 2005).

Recommandation 11

62. Dans le cadre de ses travaux d'appui à l'élaboration de politiques relatives aux TIC dans les pays en développement, poursuivre et développer en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales ses travaux en cours dans le domaine de la mesure statistique de l'adoption et de l'utilisation des TIC par les entreprises et les ménages. En particulier, la CNUCED devrait contribuer aux efforts engagés aux niveaux national, régional et international – et en assurer la coordination – pour définir un ensemble d'indicateurs statistiques sur les TIC comparables au niveau international. Ce travail devrait être conçu pour contribuer au suivi des progrès accomplis entre la première et la deuxième phase du Sommet mondial et au-delà.

Mesures prises

63. Les travaux de la CNUCED sur la mesure statistique des TIC sont axés sur l'utilisation de ces techniques par les entreprises des pays en développement. En 2004, la CNUCED a procédé à deux enquêtes se rapportant aux indicateurs statistiques des TIC. L'une a permis de réunir des données et des métadonnées auprès des services nationaux de statistique d'un éventail de pays en développement à propos de l'utilisation que font les entreprises des TIC; l'autre a permis de réunir des informations sur l'utilisation des TIC par les PME de cinq pays d'Amérique latine. Les conclusions des deux enquêtes ont été publiées dans le *Rapport sur le commerce électronique et le développement 2004*. La CNUCED a aussi collaboré à l'exercice mondial d'évaluation des statistiques (données et métadonnées) de la société de l'information présentées par les services nationaux de statistique. Le résultat de ces travaux sera incorporé dans la documentation du Sommet.

64. La CNUCED a créé un site Web² consacré à la mesure des TIC, suite à la réunion d'experts sur la mesure du commerce électronique en tant qu'instrument de développement de l'économie numérique (Genève, 8-10 septembre 2003). Cette page constituera pour les spécialistes une source d'information en ligne et un lieu d'échanges sur les indicateurs, les méthodologies et les statistiques se rapportant à la société de l'information; elle permettra aussi de suivre les activités menées aux niveaux national, régional et international en matière de mesure des TIC.

65. À la onzième session de la Conférence, une réunion a été consacrée aux indicateurs des TIC et aux critères de commerce électronique dans le cadre de l'activité organisée en marge du Sommet mondial sur la mise en œuvre du Plan d'action et sur les questions relatives au commerce et au développement (voir par. 59 ci-dessus). En outre, un multipartenariat international sur la mesure des TIC au service du développement a été lancé en séance plénière; la réflexion a porté sur les «TIC, catalyseurs de la croissance, de développement et de la compétitivité: incidences sur les politiques et mesures nationales et internationales» (São Paulo,

² Measuring-ict.unctad.org.

17 juin 2004). Sont actuellement membres de ce partenariat: l'UIT, l'OCDE, la CNUCED, l'Institut de statistique de l'UNESCO, quatre commissions régionales des Nations Unies (CEA, CEPALC, CESAP et ESCWA), le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et la Banque mondiale.

66. Le multipartenariat a pour objectifs a) de définir une série d'indicateurs de base des TIC, comparables au niveau international; b) de renforcer les capacités des pays en développement en matière d'établissement de statistiques sur les TIC; et c) de constituer une base de données mondiales sur les indicateurs de base des TIC. Le partenariat tient à faire une place à diverses initiatives concernant l'existence et la mesure des indicateurs aux niveaux régional et international. Cadre ouvert, il permettra de coordonner les activités en cours et à venir et de trouver une approche cohérente et structurée qui permette de faire progresser l'élaboration d'indicateurs des TIC dans le monde et, en particulier, dans les pays en développement. Les services nationaux de statistique des pays développés sont invités à participer aux activités du partenariat, à fournir conseils et services d'experts à leurs homologues des pays en développement et à favoriser les transferts de connaissances dans des domaines tels que ceux de la méthodologie et des programmes d'étude.

67. Sous l'égide du partenariat, l'UIT et la CNUCED ont organisé conjointement, le 18 octobre 2004, une réunion à l'intention des organismes donateurs. Celle-ci avait pour objectifs a) d'informer les donateurs quant à la situation actuelle et aux données et indicateurs des TIC disponibles, en particulier dans les pays en développement; b) de présenter les bases de données sur les indicateurs actuellement disponibles de manière à cerner les lacunes et à déterminer les besoins; c) de présenter les mesures prises par la communauté internationale pour établir une série harmonisée d'indicateurs sous les auspices du partenariat; et d) de réfléchir à l'approche commune que devraient adopter les partenaires pour renforcer la capacité des pays en développement de produire des statistiques sur la société de l'information et, partant, pour combler les vides existant à cet égard.

68. La CNUCED a apporté une contribution de fond à la préparation d'une série de réunions régionales sur le suivi de la société de l'information. Certaines se sont tenues à la fin de l'année 2004 ou se tiendront dans les premiers mois de 2005. Elles sont organisées conformément aux recommandations issues de la partie du Sommet tenue à Genève (par. 28 du Plan d'action de Genève et par. 68 du rapport de l'atelier de statistique sur le suivi de la société de l'information: données, mesures et méthodes).

69. Les conclusions issues des travaux effectués lors des réunions régionales seront rassemblées à l'occasion d'une réunion thématique du Sommet consacrée à la «Mesure de la société de l'information» (Genève, 7-9 février 2005), qui sera organisée sous les auspices du partenariat. Les objectifs en seront les suivants: a) dresser une liste commune des indicateurs de base des TIC qu'auront recueillis les pays et les harmoniser au niveau international; b) cerner les besoins en assistance technique des pays en développement concernant la compilation d'indicateurs statistiques de la société de l'information; c) faire ressortir la pertinence et l'utilité des indicateurs des TIC afin d'évaluer les progrès accomplis pour atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire; et d) présenter les travaux en cours en vue de la constitution d'une base de données mondiales sur les indicateurs des TIC. Cette réunion aura une importance capitale pour évaluer ce qui a déjà été fait et pour préparer la partie du Sommet qui se tiendra à Tunis.

Recommandation 12

70. Continuer d'être le lieu de discussions internationales sur des questions concernant la politique des TIC en rapport avec le développement économique, faciliter les échanges d'expériences dans le domaine des applications économiques des TIC et veiller à ce que la dimension du développement soit dûment prise en compte dans les discussions internationales.

Mesures prises

71. Après la conférence régionale tenue à l'intention des pays en transition (Genève, 20-21 octobre 2003) et la conférence régionale de haut niveau à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (Rio de Janeiro, 25-27 novembre 2003) relatives aux technologies de l'information et de la communication et à des questions de développement, la CNUCED a organisé plusieurs manifestations spécialement consacrées aux TIC ainsi qu'aux politiques et pratiques en matière de développement; trois de ces manifestations s'inscrivaient dans le cadre de la onzième session de la Conférence. Pour les mesures prises en relation avec les discussions menées à l'échelle internationale dans le cadre du Sommet, voir ce qui est exposé au titre de la recommandation 10.

72. À la onzième session de la Conférence:

- Le 17 juin 2004, les participants à un débat thématique interactif ont étudié la question des TIC en tant que catalyseurs de la croissance, du développement et de la compétitivité et de leurs incidences sur les politiques et mesures nationales et internationales. Ils ont réaffirmé que le secteur des TIC et du commerce que celles-ci facilitent ont tout à gagner d'un environnement qui favorise une franche concurrence, incite à la confiance, recherche la sécurité, encourage les interactions, tend à la normalisation et ouvre des sources de financement, grâce notamment à l'entrée de capitaux étrangers et à l'appui de la communauté internationale par le biais de la coopération au service du développement. À la fin de la séance, la Conférence, déterminée à créer un cadre qui facilite la réalisation de ce programme, a lancé le Partenariat pour le développement des TIC; les participants s'en sont félicités et y ont vu une importante contribution au succès de la seconde phase du Sommet. Ce partenariat englobera un vaste éventail d'activités: logiciels libres, tourisme électronique, politiques en matière de TIC, mesure de l'économie numérique et indicateurs des TIC et financement par voie électronique. Pour de plus amples précisions sur l'initiative concernant le tourisme électronique, voir les mesures prises au titre de la recommandation 10. Pour plus de détails sur la mesure de l'économie numérique, voir les mesures prises au titre de la recommandation 11.
- Le 16 juin 2004 était organisée à l'intention des PME une manifestation parallèle sur le commerce lié au financement électronique. Un débat a eu lieu à propos de l'utilisation des TIC, du financement électronique par l'Internet et des systèmes d'information sur le crédit électronique pour améliorer l'accès des PME à ces sources d'activité. Il a été proposé de créer un groupe de travail qui serait chargé de rédiger le plan des activités à entreprendre pour créer dans ce domaine un partenariat entre le secteur privé et le secteur public; cette proposition a été soigneusement examinée et elle a été adoptée.

- L'Équipe spéciale TIC de l'ONU et la CNUCED ont organisé une manifestation parallèle intitulée «Mise en œuvre du Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information: questions relatives au commerce et au développement» (voir les mesures prises au titre de la recommandation 10).

73. Une réunion d'experts sur l'utilisation croissante des logiciels libres (FOSS) et portant aussi sur des questions de politique et de développement liées à cette utilisation s'est tenue à Genève du 22 au 24 septembre 2004. Elle a rassemblé des experts de pays développés et en développement, de l'industrie des TIC, de la société civile et des milieux universitaires. La discussion a porté sur les incidences de l'utilisation des FOSS sur la politique des pouvoirs publics et sur le développement. Le débat était axé sur la question de l'utilisation des logiciels libres par les administrations et les institutions, mais il a aussi été le point de départ d'une discussion sur l'utilisation des logiciels libres au sein du système des Nations Unies et dans les activités de coopération technique et autres activités exécutées par celui-ci. Il a été souligné que les partenariats offraient un moyen utile et approprié de mettre en œuvre la politique de développement à l'aide des FOSS.
